

1^{er} novembre 2011

11.426

Question Daniel Haldimann**Route cantonale n° 2170: quid des travaux de réfection?**

Dans son rapport 10.011, le Conseil d'Etat avait sollicité, pour les années 2010 à 2013, un crédit d'engagement de 24 millions de francs pour l'entretien constructif des routes et ouvrages d'art ainsi que des cours d'eau. Aux pages 8 et 19 à 21 dudit rapport, il est fait état de réfections de la route cantonale "2170 FENIN-OUEST – SAVAGNIER" ainsi que de la route cantonale au niveau du Petit-Savagnier.

Savagnier étant très certainement la dernière commune du Val-de-Ruz à ne pas posséder un trottoir sur l'entier de sa longueur et notamment à deux de ses trois entrées, sa population attendait depuis près de 30 ans que ses autorités communales se saisissent de cette problématique de sécurité, chose faite depuis quelques mois seulement.

Il s'avère toutefois que les autorités communales de Savagnier ont décidé, pour la énième fois et ceci au détriment de la sécurité des piétons et notamment des enfants se rendant à l'école au centre de village, de reporter à nouveau de quelques mois la construction de ce trottoir de compétence communale. En effet, le Conseil communal de Savagnier a eu un contact avec le service des ponts et chaussées qui lui aurait assuré que la route cantonale 2170 menant à Savagnier serait refaite au printemps 2012, ceci créant ainsi, par le biais des synergies des constructions, d'éventuelles économies relatives à ces deux trottoirs.

La population étant lasse de ces nombreux contretemps dans la création de trottoirs communaux et de la mauvaise foi crasse de ses autorités en la matière, la question suivante est donc posée:

Le Conseil d'Etat peut-il confirmer la réalisation, au printemps 2012, de ces travaux de réfection de la route cantonale 2170 sur le tronçon "FENIN-OUEST – SAVAGNIER" et indiquer si ceux-ci concernent également les tronçons à l'intérieur de la localité qui seraient touchés par la construction de ces deux bouts de trottoir?